

PLANTES AQUATIQUES

Herbe à alligator

Alternanthera philoxeroides

Alligatorkruid * Alligator weed * Alligatorkraut



© Lies Op de Beeck @ RBINS

Origine

Amérique du Sud

Voies d'introduction

Dispersion depuis des plans d'eau et des bassins de jardins et relâchée d'aquarium. Contaminant dans les pots de bonsaïs.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était parfois utilisée comme plante d'aquarium.

Distribution en Belgique

Absente: espèce sensible au gel qui ne peut pas se maintenir dans l'environnement.

Nuisances

Cette espèce forme des tapis denses flottant à la surface de l'eau, ce qui entrave le développement de la végétation indigène et peut provoquer l'eutrophisation du plan d'eau en raison de l'accumulation de matière organique morte. Cela peut avoir des conséquences importantes sur la faune indigène, le débit de l'eau et les fonctions récréatives des plans d'eau. Comme cette espèce est amphibie, les berges peuvent également être envahies.



© <https://q-bankplants.eu/>



© <https://q-bankplants.eu/>

Caractéristiques

Plante amphibie, se développant aussi bien dans l'eau que sur les berges

- Tiges: creuses, jusqu'à 60 cm de haut en milieu terrestre et jusqu'à 15 m de long en milieu aquatique
- Feuilles: opposées et ovales (2-10 cm de long). Pétiole court de 1-3 mm de long
- Inflorescences: en forme de boule blanche, de 1-5 cm de long; floraison: printemps - été

Espèces ressemblantes

Cette espèce peut être confondue avec d'autres plantes aquatiques: *Alternanthera spp*, *Persicaria lapathifolia* et *Ludwigia spp*.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/4403> (EN)

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

→ Clefs de détermination (disponibles en FR, NL et EN): <https://q-bankplants.eu>

SITES RÉGIONAUX

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.